



**Thiers Dore  
et Montagne**  
L'INTERCO

## DÉLIBÉRATION

N° 20180329-09

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MARS 2018 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 22 mars 2018

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 29 mars 2018 à 18h30, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

#### Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, André IMBERDIS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Benoît GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise KORCZENIUK, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

#### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Philippe CAYRE à Jeannine SUAREZ  
Frédérique BARADUC à Philippe OSSEDAT  
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH  
Thierry DEGLON à Jacqueline MALOCHET

Conseiller.e.s absent.e.s : Thomas BARNERIAS, Ghislaine DUBIEN, Carine BRODIN, Hélène BOUDON, Thierry BARTHELEMY

Conseiller suppléant ayant voix délibérante : José MONRUFFET

Secrétaire de séance : Benoît GENEIX

**ZONE D'ACTIVITÉS DE LAGAT A COURPIERE  
MODIFICATION DU PLAN DE COMPOSITION DU CAHIER DES  
PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES ET PAYSAGERES**

Rapporteur : Abdelhraman MEFTAH, Vice-Président

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

49

Suppléants ayant voix  
délibérantes :

1

Conseillers représentés :

4

Total votants :

54

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération n°20170301-22 portant modification du plan de composition du cahier des prescriptions architecturales et paysagères de la ZAC de Lagat à Courpière.

**Considérant** que la Zone d'activités de Lagat située à Courpière a été créée en 2010. Depuis le début de la commercialisation, le découpage des terrains a été fait « à la demande » afin de répondre au mieux aux besoins des entreprises.

Ce faisant, l'annexe 3 du Cahier des Charges de Cessions de Terrains (CCCT), qui régit les conditions d'installation et de construction sur la ZAC et qui est constituée par le cahier des prescriptions architecturales et paysagères, ne correspond plus aux possibilités d'implantation. Rédigé lors de la constitution de la zone d'activités, il pourrait même limiter les possibilités actuelles d'extension ou d'implantation sur le secteur.

Aussi, il convient de modifier ce cahier des charges afin de permettre à la ZAC de continuer à se développer.

Le plan de composition du cahier des prescriptions architecturales et paysagères modifié permettra une implantation des bâtiments différente avec le positionnement de la bande d'implantation des façades comprise entre 15 et 20 m sur les parcelles XC 170, 169, 140, 152 et 171.

Le plan de composition est modifié en conséquence.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la modification du plan de composition du cahier des prescriptions architecturales et paysagères,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

TOTAL VOTANTS : 54	Conseillers présents : 50	Représentés : 4	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 54	Pour : 54	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,  
Le Président

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

